



Conseil Communautaire du jeudi 31 mars 2016 à 19 heures

Compte rendu

ETAIENT PRESENTS

BASSE Paul (Autrepes), BEAUD'HUIN Sandrine (Landifay et Bertaignemont), BELLEVEAU Evelyne (Vervins), BERTHOUX Jean-Louis (Voharies), BODSON Jean-Paul (Vervins), BRIDE Michel (La Capelle), BUYASSE Eric (Le Hérie la Vieville), CAIL Roselyne (Le Nouvion en Thiérache), CAMBRAYE Olivier (Dorengt), CHATELAIN Laurence (La Neuville Housset), CHIMOT Jean-Pierre (Le Nouvion en Thiérache), CHIMOT Joël (Boué), CHOULETTE Jérémy (Luzoir), COMPERE Alain (Esqueheries), CUS Jean-Claude (Hary), DEBESSE Laurent (Fontaine lès Vervins), DEBOUZY André (Etréaupont), DE GROOTE Antoine (Prisces), DELAPORTE Jean-René (Rogny), DEMEESTERE Bruno (Fontaine lès Vervins), DENYS Frédéric (Buironfosse), DOLIGNON Didier (Esqueheries), DORGERE Bertrand (Braye en Thiérache), DORIOT Marc (Esqueheries), DOUBLEMARD Annie (Sains-Richaumont), DOUCY Béatrice (Housset), DUMORTIER Daniel (Sains-Gobert), DUSSART Bernard (Thenailles), FAUCHEUX Bernard (Haution), FAUCONNIER Bernard (La Capelle), FOSTIER Régis (La Capelle), GOIRE Marie-Christine (Vervins), GOSSET Yves (Laigny), GRAVET Didier (Sorbais), GRENIER Jean (Puisieux et Clanlieu), GUILLAUME Alain (Nampcelles la Cour), GUILLEMIN Régis (Sains-Algis), HAUET Chantal (Le Nouvion en Thiérache), HERSOY Hugues (Buironfosse), HU Daniel (Marfontaine), HUBERT Denis (Lemé), HUCLIN Steve (Bancigny), JOPEK Jacques (Etréaupont), LAMENDIN Olivier (Rougeries), LAMOUREUX Vincent (Sains-Richaumont), LEGOUX Patrick (Chevennes), LECLERE Marc (Le Sourd), LECOYER Régis (Houry), LEJEUNE Jean-Patrice (La Flamengrie), LEFEBVRE Jean-Luc (St Pierre lès Franqueville), LEMOINE Philippe (Gercy), LIEVOIS Michèle (Sains-Richaumont), LUSTENBERGER Corinne (Fontenelle), MAILLARD Jean-Claude (Vervins), MARLETTE Agnès (La Flamengrie), MARLOT Laurent (Fontaine lès Vervins), MATHIEU Claudile (Vervins), MERESSE Guy (La Capelle), MEURA Frédéric (Papleux), MEURISSE Nicole (La Flamengrie), MOREAU André (Etréaupont), NOIROUX Bruno (Vervins), PREDHOMME Raymond (Eroy), PRINCE Jean-Marc (Vervins), RENAUX Jean-Paul (Voulpaix), RICHET Luc (Clairfontaine), SERET Paul (Rocquigny), STEVENOT Cyrille (La Bouteille), TELLIER Pierre-Marie (Barzy en Thiérache), THOMAS Thierry (Boué), TORRE Philippe (Berlancourt), TOUCHE Michel (Harcigny), VAN ISAKER Jean (Monceau le Neuf), VANNEAU Christian (Gronard), VERIN Guy (Le Nouvion en Thiérache), VERON Paul (Clairfontaine), WATTIER Marie-Anne (Buironfosse), YVERNEAU Damien (Burelles).

ETAIENT REPRESENTES

Ont donné procuration :

CARLIER Daniel (Englancourt) donne procuration à LOCHERON Monique (S)
DHUIEGE Guillaume (Bergues sur Sambre) donne procuration à CAMBRAYE Olivier (T)
LAMANT Catherine (Boué) donne procuration à CHIMOT Joël (T)
LECOMPTE Eric (La Vallée au Blé) donne procuration à TORRE Philippe (T)
LEGRAND Yves (Fesmy le Sart) donne procuration à PIERRART Michel (S)
MARA Claudine (Leschelle) donne procuration à MARQUANT Alain (S)
TRICOTEAUX Régis (Clairfontaine) donne procuration RICHET Luc (T)

ETAIENT EXCUSES

CAUET Francis (La Bouteille), LECOCQ Serge (La Bouteille),

ETAIENT ABSENTS

BLARY René (Plomion), COCQUELET Sandrine (Le Nouvion en Thiérache), COMBA Jean-Pierre (Gergny), CUVELETTE Thibaut (Wiège Faty), HAVY Sandrine (La Capelle), HOUACINE Didier (Le Nouvion en Thiérache), JOSEPH Marie-José (Vervins), LANGHENDRIES Jérôme (Lerzy), LEFEVRE Daniel (Froidestrées), LEMOINE Jean-Louis (Franqueville), LOISEAU Michel (Le Nouvion en Thiérache), MAES Christelle (La Capelle), NICOLAS Mickaël (Sommeron), PAYAN Claude (Landouzy la Cour), PETIAU Eric (La Neuville lès Dorengt), PLOTTET Pascale (Le Nouvion en Thiérache), THIEBAUT Jean (Colonfay), THIEBAUT Jean-Albert (Lugny),

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 mars 2016.

Nomination d'un secrétaire de séance : M. Olivier Cambraye ; secrétaire auxiliaire : Sébastien CARTON

1 – Budget principal et budgets annexes – Affectation des résultats de l'exercice 2015

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif 2015 du budget principal et des budgets annexes, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affecte les résultats de l'exercice 2015 aux budgets 2016 ainsi qu'il suit :

Budget principal

Article R1068 Section d'investissement Excédent de fonctionnement capitalisé : **505 848, 48 €**
Article R002 Section de fonctionnement, report de l'excédent : **3 655 970, 47 €**

Budget annexe déchets ménagers :

Art R002 Section de fonctionnement, report de l'excédent : **684 008, 62 €**

Budget annexe ZAE

Article D002 Section de fonctionnement, report du déficit : **26 044, 93 €**

Budget annexe parc locatif intercommunal

Article D002 Section de fonctionnement, report du déficit : **7 529, 75 €**

Budget annexe MSP

Article D002 Section de fonctionnement, report du déficit : **720,00 €**

Budget annexe assainissement régie

Art R002 Section de fonctionnement, report de l'excédent : **670 546, 86 €**

Budget annexe assainissement affermage (affectation au budget annexe régie)

Article R002 section de fonctionnement, report de l'excédent : **657 510, 55 €**
Article R001 excédent d'investissement reporté : **826 353, 64 €**

Budget annexe SPANC

Art R002 Section de fonctionnement, report de l'excédent : **12 869, 24 €**

2. - Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 - Foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises

Afin de réaliser les actions prévues dans le cadre du budget 2016, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (M. Torre ayant voté contre), décide de reconduire les taux 2015 des taxes directes locales ainsi qu'il suit au titre de l'année 2016 :

	Taux 2016	Produit attendu
Taxe d'Habitation	2.99 %	641 146 €
Foncier Bâti	2.28 %	481 764 €
Foncier Non Bâti	3.93 %	203 928 €
Cotisation foncière des entreprises	21.35 %	2 031 796 €

T. Thomas rappelle que dans le cadre du pacte financier il était acté de ne pas augmenter les taux d'impositions jusque l'exercice 2015 inclus ; cela fait donc une année de plus.

3- Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2016

JP Renaux intervient préalablement pour apporter un complément à la réponse relative à l'augmentation de 158 230, 24 € des dépenses de fonctionnement sur le budget ordures ménagères faite le 1^{er} mars lors de la séance consacrée au vote du compte administratif. Il précise que cette augmentation est due à la facturation en 2015 d'une partie des restes de facturation 2014 pour le marché de collecte et pour la contribution à Valor'Aisne au titre du traitement. Si on raisonne en remettant chaque facture à la bonne année comptable l'augmentation n'est plus que d'environ 57 000 €. Elle s'explique de la façon suivante :

- Depuis environ 2 ans les investissements portés par Valor'Aisne ne sont plus aidés financièrement par le Département ce qui a engendré une augmentation lissée sur 3 années de la contribution à ce syndicat mixte

- le coût de traitement de divers matériaux et notamment du verre augmente régulièrement
- les tonnages apportés en déchetterie ne cessent de croître

Il précise qu'en 2016 a priori il n'y aura pas d'augmentation du coût de la collecte compte tenu de la variation des indices du marché basés notamment sur le cours du pétrole et rappelle qu'il y a eu une baisse de 2324, 68 € en 2015.

Pour Valor'Aisne pas d'augmentation de la contribution en 2016.

JP Renaux rappelle également qu'en 2013 il avait déjà mis en garde sur l'augmentation automatique des dépenses à coût constant. Le montant de la taxe générale sur les activités polluantes n'a cessé de croître (11€/tonne en 2013 contre 20 € aujourd'hui) et risque encore de doubler d'ici 5 ans. Le montant de la TVA est passé de 7% à 10%. Ces 2 facteurs ont engendré une hausse des dépenses d'environ 114 000 € sur le budget OM depuis 2013. Il conclue qu'il faudra donc être vigilant sur le taux de TEOM actuellement de 16, 45% et qu'il ne pourra vraisemblablement pas être maintenu encore plusieurs années.

P.Torre interroge sur la problématique des entreprises qui ne produisent pas de déchets et sont tout de même soumises à la TEOM. Il est répondu que la TEOM est assise sur la taxe foncière et non sur la production de déchets que cela soit pour les entreprises ou les ménages. Il est rappelé que le débat entre taxe (assise sur la taxe foncière) et redevance (assise sur la production de déchets) a plusieurs fois été évoqué lors des dernières décennies ; que les 2 systèmes ont des avantages et inconvénients et que la CCTC a toujours préféré la TEOM.

JP Renaux rappelle que tous les ans le conseil communautaire exonère les entreprises qui prouvent que l'intégralité de leurs déchets est traitée directement par des prestataires spécialisés. Cela représente un manque à gagner pour la CCTC d'environ 70 000 €.

JV Isaker intervient pour évoquer sa situation personnelle et le fait qu'aucune réponse en termes d'exonérations n'a pu lui être donnée. Il est répondu que son cas est particulier, qu'il a été reçu et qu'une réponse lui a été faite même si elle ne lui convient pas intégralement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire le taux de TEOM à **16,45 %** au titre de l'année 2016 conduisant à la perception d'un produit attendu de **2 739 317, 99 €**

4. Actualisation autorisation de programme – Fonds de concours

Il est rappelé que par délibération du conseil communautaire en date du 16 avril 2015 il a été décidé d'instituer la procédure des autorisations de programmes/crédits de paiements pour le programme subventions d'équipement fonds de concours.

Afin d'être cohérent avec l'avancement des projets bénéficiant des subventions d'équipement fonds de concours et dans l'optique de l'ouverture d'une nouvelle période triennale, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (M. Berthoux ayant voté contre) actualise l'autorisation de programme de la manière suivante :

Programme subventions d'équipements fonds de concours communaux et projets structurants	Autorisation de programme	Crédits de paiement année 2015	Crédits de paiement Année 2016	Crédits de paiement Année 2017	Crédits de paiement Année 2018
Dépenses	2 746 498 €	1 018 000 €	1 128 498 €	300 000 €	300 000 €
Recettes Part CCTC	1 753 000 €	1 018 000 €	1 128 498 €	300 000 €	300 000 €

Il est précisé que si, finalement, il est décidé de ne pas créer de nouveau triennal fonds de concours pour la période 2016-2018 afin d'intégrer le montant dans le projet fibre optique la présente actualisation ne serait pas rendue effective. Une actualisation à la baisse serait même réalisée dans le courant de l'année.

5 - Budget primitif 2016 – Approbation du Budget principal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (M. Berthoux ayant voté contre, M. Torre s'étant abstenu), adopte le budget primitif 2016 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **11 689 866, 11 €** en section de fonctionnement et à **3 516 645, 73 €** en section d'investissement tel que présenté dans le document détaillé fourni aux conseillers communautaires.

6- Budget primitif 2016 – Approbation Budget annexe déchets ménagers

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 du budget annexe Déchets Ménagers qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **3 841 525, 62 €** pour la section de fonctionnement et à **654 317 €** pour la section d'investissement tel que présenté dans le document détaillé fourni aux conseillers communautaires.

G. Vérin interroge sur l'accès à la déchetterie du Nouvion dans l'hypothèse du retrait de la commune de Boué. T. Thomas répond que si la commune nouvelle est effectivement créée il peut y avoir une convention pour permettre l'accès des usagers. P. Véron indique que cette problématique est un sujet à traiter dans la réflexion plus globale de l'hypothèse du départ de la commune de Boué.

7 – Budget primitif 2016 – Approbation du Budget annexe ZAE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 du budget annexe ZAE qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 563 159, 32** pour la section de fonctionnement et à **3 107 853, 39 €** pour la section d'investissement tel que présenté dans le document détaillé fourni aux conseillers communautaires.

8 – Budget primitif 2016 – Approbation Budget annexe PLI

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (M. Berthoux ayant voté contre), adopte le budget primitif 2016 du budget annexe du Parc Locatif Intercommunal (PLI) qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **13 232, 80 €** en section de fonctionnement et à **62 453, 10 €** en section d'investissement tel que présenté dans le document détaillé fourni aux conseillers communautaires.

9 – Budget primitif 2016 - Budget annexe MSP

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 du budget annexe du MSP qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **14 730 €** en section de fonctionnement et à

1 261 861, 66 € en section d'investissement tel que présenté dans le document détaillé fourni aux conseillers communautaires.

10– Budget primitif 2016 - Budget annexe assainissement Régie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 du budget annexe assainissement régie en suréquilibre pour les deux sections dans le respect de l'article L1612-7 du code général des collectivités territoriales.

- Section de fonctionnement :
 - **Dépenses : 2 550 992, 18 €**
 - **Recettes : 3 272 143 €**

- Section d'investissement :
 - **Dépenses : 2 502 485, 59 €**
 - **Recettes : 2 939 472, 22 €**

11 - Budget primitif 2016 – Approbation Budget annexe service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 du service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **126 630, 80 €** en section de fonctionnement, et à **1 886 439, 27 €** en section d'investissement tel que présenté dans le document détaillé fourni aux conseillers communautaires.

Il est précisé que le budget prévoit une participation du budget principal d'un montant de 26 761, 56 € dans le respect de l'article L2224-2 du code général des collectivités territoriales puisqu'aucune commune membre de la CCTC ne compte plus de 3000 habitants.

12. Subvention 2016 au comité des œuvres sociales et convention d'objectifs

Conformément à la convention d'objectifs liant la CCTC et le Comité des Oeuvres Sociales (COS), le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte alloue une subvention de fonctionnement de 40 000 € au Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre au titre de l'année 2016.

13. Redevance sur les enjeux hippiques – reversement société de course La Capelle

Depuis 2014, le produit du prélèvement sur les redevances pour enjeux hippiques est affecté à concurrence de 15 % et dans la limite de 10 503 195 € aux établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes, au prorata des enjeux des courses hippiques effectivement organisées par lesdits hippodromes, et dans la limite de 735 224 € par établissement public de coopération intercommunale. Ces limites sont indexées, chaque année, sur la prévision de l'indice des prix à la consommation hors tabac retenue dans le projet de loi de finances de l'année.

Il est rappelé qu'en 2015 une somme d'un montant de 60 930, 50 € prélevée sur la redevance sur les enjeux hippiques a été versée au profit la société des courses de La Capelle pour l'organisation de la course de trot à grande vitesse qui reste une épreuve exceptionnelle en France.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renouvelle ce versement pour une somme d'un montant maximum de 65 000 €. Ce montant correspond à 71, 37 % de la redevance sur les enjeux hippiques. Si celle-ci est inférieure à 91 078 € pour l'année 2016 le montant reversé à la société des courses de La Capelle correspondra à 71, 37 % de la somme effectivement perçue.

14 - Subvention 2016 à l'association Aisne Initiative

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, alloue au titre de l'année 2016 une subvention de **5 517,00 €** à l'association "Aisne Initiative", au titre des prêts d'honneur alloués aux créateurs d'entreprises.

Il est précisé que le Département n'interviendra plus financièrement au bénéfice de cette association et que la région et les intercommunalités vont devoir vraisemblablement redéfinir leurs rôles respectifs. La politique régionale est attendue sur le sujet. P. Véron rappelle que la compétence développement économique des intercommunalités s'est amplifiée par la loi Notre et qu'il conviendra de trouver le bon espace de discussion avec les instances régionales.

15- Syndicat Mixte du PETR de Thiérache – Cotisation statutaire 2016

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la cotisation statutaire 2016 au Syndicat Mixte du PETR de Thiérache à hauteur de **244 669, 92 €** Elle se décompose comme suit :

- 1.16 € pour Herbus,
- 4.82 € pour l'office de tourisme
- 2.96 € pour les frais de structure

P. Torre interroge sur l'audit programmé du service Herbus. Il est répondu qu'il sera réalisé en 2016 et que le positionnement sur le maintien ou non du service devra être décidé par le PETR pour le début de l'automne. En effet par convention le Département participe au fonctionnement du service jusqu'au 31 décembre 2016 mais pas au-delà. T. Thomas indique que le nombre d'utilisateurs du service est important mais que paradoxalement plus il y a d'utilisateurs plus le service coûte.

16- Syndicat Mixte du PETR de Thiérache – Convention partenariat 2016

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le partenariat avec le Syndicat mixte du PETR de Thiérache ainsi qu'au programme d'actions ci-dessous avec une participation financière à hauteur de **64 683 €** :

Le PETR propose, pour l'année 2016, de poursuivre les actions engagées dans le domaine de l'habitat, de l'environnement et du tourisme et de répondre aux enjeux induits par les contractualisations avec la Région (CTO) et l'Union Européenne (Programme LEADER).

Le coût prévisionnel de l'animation des politiques menées par le Syndicat mixte du PETR de Thiérache est estimé à 204 000 € TTC. Il comprend des dépenses de personnel (salaires, frais de déplacement, assurances...) et des dépenses de fonctionnement (fournitures, frais de mission, documentation, frais de formation).

Une participation financière de l'Etat à hauteur de 31 100 €, ainsi que du Conseil régional Nord pas de Calais Picardie, à hauteur de 60 000 €. La participation financière des Communautés de communes s'élève à 112 900 €, soit 55,35 %.

Le budget prévisionnel du programme d'actions est estimé à 109 470 € TTC.

Etudes préalables SCOT	30 000 €
Edition & promotion du guide de réhabilitation du bâti en Thiérache	4 000 €
Edition et diffusion de la Charte paysagère	6 000 €
Développement de l'observatoire du bocage	4 000 €
Actions de sensibilisation à l'environnement	2 700 €
Participation au festival de l'oiseau	3 770 €
Audit HERBUS	4 000 €
Réalisation d'un schéma de services artisanat/commerce	30 000 €
Conception et développement d'un Indicateur Participatif de Bien être	15 000 €
Création d'une boîte à outils évaluative	10 000 €
TOTAL	109 470 €

Une participation financière de l'Union Européenne sera sollicitée à hauteur de 39 166 €, de l'Etat à hauteur de 10 000 €, ainsi que du Conseil régional Nord Pas de Calais-Picardie de 7 350 €. La participation financière des Communautés de communes s'élève 52 954 €, soit 48,40 % du budget prévisionnel du programme d'actions 2016.

Par ailleurs, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le partenariat avec le Syndicat mixte du PETR de Thiérache relatif au financement et à l'animation du programme LEADER pour la période 2016/2020.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 445 000 € TTC et comprend des dépenses de personnel relatives à l'animation du programme. Une participation financière de l'Europe sera sollicitée à hauteur de 356 000 €, soit 80%. La participation des intercommunalités sera par conséquent de 89 000 € pour la période. La participation financière de la CCTC à l'animation LEADER sera d'un montant de 34 710 € pour la période 2016-2020 (6 786 € en 2016 ; 6 864 € en 2017 ; 6 942 € en 2018 ; 7 020 € en 2019 ; 7 098 € en 2020).

P. Véron rappelle qu'il y a eu récemment une conférence des maires présentant les actions du PETR et qu'il a demandé qu'une présentation soit faite également auprès du conseil communautaire.

L. Marlot indique que l'action relative à la charte paysagère devrait aboutir à un dispositif coercitif. Il est répondu qu'elle a pour objet de travailler avec le monde agricole dans un esprit de discussion et sensibilisation.

P. Torre interroge sur le schéma de services artisanat/commerce. Il est rappelé qu'il s'agit de créer un nouveau dispositif en faveur de l'artisanat, du commerce et des services initié par la région Picardie en fin 2014.

Le PETR de Thiérache a inscrit la dépense pour l'étude initiale à son budget 2016 (elle sera financée en partie par la région et l'Union Européenne). Un bureau d'étude aura pour mission :

- d'établir une cartographie des activités artisanales, commerciales et services présents à l'échelle du Pays avec les forces et surtout les faiblesses
- de proposer des outils et moyens d'actions en faveur de l'artisanat, du commerce et des services en cohérence avec le constat initial

Ces moyens d'actions seront financés par les intercommunalités, la région et l'Union Européenne.

Les chambres consulaires vont être associées dans la rédaction du cahier des charges pour le choix du bureau d'études. L'objectif est que l'étude soit réalisée pour la fin d'année 2016 afin de rendre opérationnel le dispositif dès le début de l'année 2017.

17 - Maison des entreprises de la Thiérache et de la Serre (METS) - Convention de partenariat 2016

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, alloue une participation financière de **44 015 €** à la Maison des Entreprises de la Thiérache et de la Serre à Vervins pour la mise en œuvre du programme d'actions 2016, bâti autour de 5 pôles :

- « Créer ma boîte avec la METS »
- Réseau des entreprises industrielles de Thiérache et de la Serre
- Professionnaliser la gestion du capital humain
- Œuvrer pour le développement économique transfrontalier
- Structurer et professionnaliser les artisans du BTP

P. Torre indique que pour le financement de la METS il faudra réfléchir pour compenser le retrait financier du Département. Il est répondu qu'effectivement une réflexion est lancée en ce sens.

18 – SPANC- Transformation CDD en CDI

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil afin de permettre à la commission assainissement non collectif d'émettre un avis.

Questions diverses

P. Torre intervient suite au compte rendu du bureau communautaire du 24 mars 21016 sur le point relatif à la difficulté de désigner un référent unique pour tous les élus de la CCTC en matière d'éolien compte tenu de la diversité des points de vue.

Il invite les élus quelle que soit leur position sur le sujet à ne pas rester seuls et notamment lorsqu'il s'agit de négocier avec les opérateurs éoliens des mesures compensatoires. Il indique s'être formé sur le sujet puisqu'un projet est existant sur sa commune et être disponible pour répondre à toute question.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21h15.

Le Président,

Paul VERON